CHALLENGE DU DISTRICT DIEPPOIS - Règlement

Article 1

Le challenge du District Dieppois est ouvert à tous les joueurs et toutes les joueuses possédant une licence compétition dans un club du District Dieppois.

Article 2

Le Challenge du District Dieppois se déroule par équipes de 2 joueurs, du même club ou non, suivant la Formule Coupe Davis, à savoir :

- 2 simples par joueur,
- 1 double.

Soit 5 parties en tout.

Chaque rencontre se déroule :

- au meilleur des 5 manches jusqu'en 1/8 de finale inclus,
- au meilleur des 7 manches à partir des 1/4 de finale.

Article 3

Les équipes doivent être composées de deux joueurs dont le total des points est inférieur ou égal à 3000 points.

Article 4

L'engagement et la constitution d'une équipe sont officialisés à partir du tirage au sort qui a lieu en public. Le tirage au sort est intégral et n'inclus pas de tête de série.

Article 5

Le remplacement d'un joueur de l'équipe engagée est autorisé au cours de l'épreuve aux conditions suivantes :

- a) le remplaçant ne doit pas être engagé dans une autre équipe,
- b) son classement en points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé (classement 1ère phase de la saison en cours),

Article 6

L'épreuve se déroule en deux phases :

- <u>1ère phase</u>: par poule de 4 (selon nombre d'équipes engagées) constituées par tirage au sort intégral. Dans chaque poule, chaque équipe se verra attribuer un numéro 1, 2, 3 ou 4 par tirage au sort. L'ordre et le lieu des rencontres seront les suivants:

<u>1^{er} tour</u>	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1 reçoit 4	3 reçoit 1	1 reçoit 2
2 reçoit 3	4 reçoit 2	3 reçoit 4

Deux équipes du même club ne seront pas opposées dans une même poule dans la mesure du possible.

- <u>2ème phase</u>: par tableau final à élimination directe et selon la formule d'un tournoi constitué par les deux premiers de chaque poule. Les oppositions seront déterminées par tirage au sort public. Les premiers de chaque poule seront opposés à des seconds. Tous les matchs seront joués dans la salle du club tiré au sort en premier. Seules les demi-finales et la finale seront jouées dans une salle à déterminer en fonction des réponses à l'appel de candidatures.

Le trophée du challenge sera remis à l'équipe vainqueur. L'équipe finaliste sera également récompensée.

Article 6 Bis

Les équipes éliminées en première phase feront l'objet d'un tableau annexe par élimination directe. Tous les matchs, exceptée la finale de cette consolante, seront joués dans la salle du club tiré au sort en premier. Les équipes finalistes de la consolante seront récompensées.

Article 7

Les rencontres se déroulent le **VENDREDI** à 20H30, aux dates indiquées au calendrier.

Article 8:

Pour la bonne tenue de l'organisation de l'épreuve, la feuille de rencontre est à effectuer sur GIRPE ou sur papier et à retourner par mail au responsable de l'épreuve par le Capitaine de l'équipe recevante.

Article 9

Les rencontres de chaque tour doivent se dérouler aux dates fixées par le bureau du District, ces dates étant communiquées aux responsables de chaque club avant le début de la compétition. Toutefois, le bureau autorise les équipes le souhaitant à s'accorder pour jouer un autre jour de la semaine mais toujours précédant la date de la rencontre. Le responsable de l'épreuve devra être informé de l'éventuel report d'une rencontre afin de donner son accord.

Article 10

Au cours de la première phase de l'épreuve le décompte des points sera le suivant :

Gagnant: 2 points Perdant: 1 point Forfait: 0 point

Le forfait à un tour de l'épreuve entraine le forfait général de la compétition.

Article 11

L'équipe vainqueur de chaque poule sera l'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité entre deux équipes, le vainqueur sera désigné selon le résultat de la rencontre qui aura opposé ces deux équipes. En cas d'égalité entre trois équipes, le règlement du championnat par équipes sera appliqué pour les départager.

Article 12

L'engagement est de 15 € euros par équipe (chèque à libeller au nom du comité départemental de tennis de table de Seine Maritime).

Article 13

La compétition est homologuée par le Comité Départemental de tennis de table sous le numéro 3/76 du 9 mai 1994.

Article 14

Ce règlement a été établi en fonction des réponses reçues au questionnaire envoyé à l'ensemble des clubs du District Dieppois. Il a été approuvé par le bureau du District Dieppois lors de la réunion du 31 août 2009. Mise à jour lors de l'AG du District du 02 septembre 2022.

Responsable de l'Epreuve :

Christian VASSARD
60 rue des Forrières
76 590 TORCY LE PETIT
02.35.85.19.31 06.77.64.69.25

Mail: vas.christian@wanadoo.fr



CHALLENGE DU DISTRICT DIEPPOIS - Saison 2023//2024

Bordereau d'engagement à faire parvenir au responsable de l'épreuve par courrier ou mail :

Christian VASSARD

60 rue des Forrières 76590 TORCY LE PETIT

202.35.85.19.31 06.77.64.69.25 Mail: vas.christian@wanadoo.fr

	M du ou des responsables des équipes	~	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
	NOM ET PRENOM	Classement	N° de licence
EQUIPE 1			
		• • • • • • • •	•••••
EQUIPE 2			
		• • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • •
			• • • • • • • • • • • • •
EQUIPE 3			
	•••••	•••••	•••••
EQUIPE 4			
	•••••	•••••	•••••
		• • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

COÛT DE L'ENGAGEMENT : 15€ Par équipe MONTANT TOTAL A REGLER :



Règlement par prélèvement au nom du Comité Départemental de Seine Maritime de Tennis de Table

à envoyer impérativement pour le Mercredi 25 Octobre 2023

CHALLENGE DU DISTRICT DIEPPOIS 2023/24

<u>Tirage au sort public</u>: JEUDI 26 OCTOBRE - 18H30 Lieu: Salle de Tennis de Table Jean Marie LEPRONT Rue Auguste PERRET 76880 ARQUES LA BATAILLE

Calendrier de l'épreuve

<u>1^{er} Tour</u>: VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023 <u>2^{ème} Tour</u>: VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 <u>3^{ème} Tour</u>: VENDREDI 01 DECEMBRE 2023

16ème Finale : VENDREDI 05JANVIER 2024 8ème Finale : VENDREDI 12 JANVIER 2024 ½ Finale : VENDREDI 09 FEVRIER 2024

½ Finale: VENDREDI 23 FEVRIER 2024 Finale: VENDREDI 22 MARS 2024

<u>1111416</u>. VEINDREDI 22 IVII (113 202 I

Date Limite d'Inscription : mercredi 25 octobre 2023

Responsable de l'Epreuve :

Christian VASSARD

60 rue des Forrières 76 590 TORCY LE PETIT 02.35.85.19.31 06.77.64.69.25

Mail: vas.christian@wanadoo.fr

A